

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 723 14 avril 2011

SOMMAIRE

Advantage Financial S.A34703	JLEC Acquisition Company (Luxembourg)
AJR Participations II S.A34703	S.à r.l 34669
Aki S.A34703	
Aroles 2 S.à r.l	Monitor Capital Investors S.à.r.l34671
Assistance Technique Contrôles Chau-	Nitrus Finance S.à r.l 34674
dronnerie Tuyauterie Industrielle 34689	NPEI Lux S.A. SICAR34661
Bellarminus S.à r.l34675	Orchis Trust International S.A 34678
Blue Sparkle S.àr.l34658	Resitec S.A
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l 34685	Roberto Frères Tuyauteries Industrielles
Boxeur des Rues & Malloy34662	Lux S.à r.l 34678
Bradford Securities Holding S.A34683	Roberto Frères Tuyauteries Industrielles
Bradford Securities S.A34683	
Burton Real Estate S.à r.l 34664	
Cesar S.à r.l 34667	Lux S.à r.l
Cinquart S.A.H 34704	Robling's Malerwerkstatt GmbH34683
Crystal Cream S.à r.l 34695	SB Lux S.A 34685
Dia Night Purple s.à r.l	SCNF Far East S.A34658
East-West Trading Company G.m.b.H 34695	Sfinx I S.a r.l
East-West Trading Company G.m.b.H 34700	S.P.A.C. S. à r.l
East-West Trading Company G.m.b.H 34700	Truck S.à r.l
Ernster S.àr.l	Turbi A.G
Field Promotion & Road Show Sarl 34703	unitedprint S.à r.l34703
Fläkt Woods ACS S.à r.l34695	Uni Wind S.A34688
HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l 34692	Uzel Corporation Sarl34688
I.C.P.C.E. S. à r. l	Uzel Corporation Sarl34691
Ingria Luxembourg Sàrl34667	, Uzel Corporation Sàrl34691
Ingria Luxembourg Sàrl	V
Inter Ikea Finance S.A	Viva Transport Holding (Luxembourg)
Jemax S.A	S A 34694
Jerry Saving S.A	
Jerry Gaving G.M	•



SCNF Far East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 148.745.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme LUXURY & CO S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg numéro B 82452, ici représentée par Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquella après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a.- Que la société anonyme "SCNF FAR EAST S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 148.745, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2195 du 10 novembre 2009.
- b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
 - c.- Que la comparante est le seul et unique actionnaire de ladite société.
 - d.- Que la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
 - e.- Qu'il s'ensuit que ladite société "SCNF FAR EAST S.A." est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.
- f.- Que la comparante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Valerio RAGAZZONI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2010. Relation GRE/2010/4503. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 22 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012331/44.

(110013855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Blue Sparkle S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 146.008.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of December.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Blue Sparkle S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxem-



bourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 146.008, pursuant to a notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, dated 26 th of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20 th of May 2009, number 1049, page 50.331 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of the Company were not amended.

The meeting is opened by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Stella LE CRAS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Stella LE CRAS, prenamed.

The chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

- 1. Approval of the interim financial statements of the Company as at 15 December 2010
- 2. Discharge given to the board of directors of the company for the performance of their duties from 1 st January 2010 until the date of putting the Company into liquidation;
 - 3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
 - 4. Appointment of the liquidator and determination of its power.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of its shares is shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxy of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- (v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at 15 December 2010.

Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1 st |anuary 2010 until the date of putting the Company into liquidation.

Third resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l.,a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.454 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.



The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «Blue Sparkle S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 20, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.008 constituée suivant acte notarié de Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 26 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mai 2009, numéro 1049, page 50.331 (la «Société»). Les statuts de la société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mme Stella LE CRAS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Stella LE CRAS, préqualifiée.

Madame la Présidente expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 15 décembre 2010
- 2. Décharge donné aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1 ^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
 - 3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
 - 4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que la procuration des actionnaires représentés, après avoir été signée ne varietur par les comparants restera pareillement annexée aux présentes.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'actionnaire présent ou représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- (v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblé décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 15 décembre 2010

Deuxième résolution

L'assemblé décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du 1 er janvier 2010 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

Theatre Directorship Services Alpha S.àr.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.454 (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2010, LAC/2010/58329: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012033/155.

(110013892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032492/10.

(110037170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.



Turbi A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.221.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

TURBI A.G. S.A., dont le siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, a été dénoncé en date du 29 juillet 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28 221;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Lars GOSLINGS, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 mars 2011 au greffe de la VI ^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Pour extrait conforme

Maître Lars GOSLINGS

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2011032503/23.

(110036703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Boxeur des Rues & Malloy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.759.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPFARED

Boxeur des Rues & Malloy S.R.L., the private limited liability company, existing and governed by the laws of Italy, having its registered office at I-20122 Milan, Via Rugabella, 1, (Italy)

represented by Me Juliette MAYER, attorney in law, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal, substituted to her, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- 1.- That the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) BOXEUR DES RUES & MALLOY, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B number 146759, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, was incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, on June 18 th , 2009, published in the Mémorial C number 1338 of June 10 th , 2009.
- 2.- That the capital of the company "BOXEUR DES RUES & MALLOY" presently amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.
 - 3.- That the appearer is the holder of all the sharequotas of the company "BOXEUR DES RUES & MALLOY".
- 4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "BOXEUR DES RUES & MALLOY" which has discontinued all activities.
- 5.- That the appearing party declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company "BOXEUR DES RUES & MALLOY".
- 6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
- 7.- That the liquidation of the dissolved company "BOXEUR DES RUES & MALLOY" is to be construed as definitely terminated and liquidated.



- 8.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the company for the performance of their assignment.
- 9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at 850,- EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the english version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Boxeur des Rue & Malloy S.R.L., la société à responsabilité limitée. Existant et gouvernée par les lois d'Italie, ayant son siège social à I-20122 Milan, Via Rugabella, 1, (Italie)

ici représentée par Me Juliette MAYER, avocet à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée, laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée "BOXEUR DES RUES & MALLOY", inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 146.759, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1338 du 10 juillet 2009.
- 2.- Que le capital social de la société "BOXEUR DES RUES & MALLOY", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
 - 3.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société "BOXEUR DES RUES & MALLOY".
- 4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "BOXEUR DES RUES & MALLOY", qui a arrêté ses activités.
- 5.- Que la comparant déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société "BOXEUR DES RUES & MALLOY".
- 6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
 - 7.- Que la liquidation de la société "BOXEUR DES RUES & MALLOY" est à considérer comme définitivement close.
 - 8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants actuels de la société pour l'exécution de leur mandat.
- 9.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 850,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Juliette MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2010. Relation GRE/2010/4588. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012043/92.

(110013866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Burton Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 124.958.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Prespa Holdings Limited, ayant son siège social à Second Floor Elizabeth House Les Ruettes Brayes St Peter Port Guernsey ,

ici dûment représentée par son mandataire Monsieur Tim SOUTHERN, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Second Floor Elizabeth House Les Ruettes Brayes St Peter Port Guernsey.

Laquelle comparante a, par son représentant susnommé, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée Burton Real Estate S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 124.958, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 854 du 11 mai 2007.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Burton Real Estate S.à r.l. prédésignée, s'élève actuellement à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par deux mille six cents (2.600) parts sociales ordinaires et quatre cents (400) parts sociales privilégiées pour une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société Burton Real Estate S.à r.l.
- IV.- Que l'activité de la société Burton Real Estate S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée Burton Real Estate S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.
 - IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 750,- EUR, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tim SOUTHERN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2010. Relation GRE/2010/4656. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012049/48.

(110013872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Jemax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock. R.C.S. Luxembourg B 158.260.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur André BERTRAND, gérant, né le 30 avril 1966 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à 1, Lucas-Cranach-Straße, D-54634 Bitburg (Allemagne),

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il a convenu de constituer:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "JEMAX S.A."
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 5. Les actions sont nominatives ou au porteur. Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Chacun des actionnaires aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-actionnaires.

Le ou les actionnaires restants auront un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des actions à céder. En cas de désaccord sur la valeur des actions à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois dans l'année deux mille douze.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre de jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.



Art. 11. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€) divisé en cent (100) actions de trois cent dix (310,-€) euros chacune entièrement souscrite et libérée par le comparant prénommé.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un conseil d'administration de 3 membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut libérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le ou les administrateurs peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 13. Aucun des actionnaires ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-actionnaires, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre actionnaires, les actions sociales sont librement cessibles.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des actionnaires.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux actionnaires au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Le décès ou la faillite de l'un des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'actionnaire décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de 900,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixée à 2, Am Hock, L-9991 Weiswampach.
- 2. Par dérogation, le premier exercice social débute le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 3. Est nommé administrateur délégué de la société, Monsieur André BERTRAND, préqualifié.
- 4. Sont nommés administrateurs:
- 1) Monsieur André BERTRAND, préqualifié.
- 2) La société SMC S.à r.l. (n° RCS: B 101.527), représentée par son administrateur délégué Monsieur André BERTRAND, préqualifié, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
- 3) La société A&R Belgium Invest GmbH, société de droit belge, n° d'entreprise 0440.842.135, avec siège social à Bernhard Willems Strasse, 26, B-4780 Saint-Vith, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Ralph Urfels.
- 5. Est nommée commissaire aux comptes: la Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l (No RCS B 97.209), 3, Place Guillaume, L-9237 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 6. La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué.
 - 7. Les mandats ci-dessus conférés restent valables pour une durée de six ans.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BERTRAND, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2010. DIE/2010/12443. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 14 janvier 2010.

Pierre PROBST Le notaire

Référence de publication: 2011014646/114.

(110014601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Ingria Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 111.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par: Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2011032484/15.

(110036713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Ingria Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 111.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par: Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2011032485/15.

(110036717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Dia Night Purple s.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Cesar S.à r.l.).

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg. R.C.S. Luxembourg B 86.279.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Antonio FANCELLU, chef d'entreprise, né à Ardara (Italie) le 25 juillet 1954, demeurant à F-57250 Moyeuvre Grande, 36, rue Taye, détenteur de soixante-dix (70) parts sociales.
- 2.- Monsieur Cyril FANCELLU, sans profession, né à Metz (France) le 7 avril 1976, demeurant à F-57525 Talange, 3, Impasse de la Chatellerie, détenteur de trente (30) parts sociales.



Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "CESAR, S.à r.l." (numéro d'identité 2002 24 02 391), avec siège social à L-4682 Differdange, 21, Montée du Wangert, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 86.279, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 21 février 2002, publié au Mémorial C numéro 870 du 7 juin 2002,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. - Cessions de parts sociales

- A) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 17 décembre 2010, Monsieur José Carlos GONCALVES RIBEIRO, demeurant à L-1320 Luxembourg, 13, rue de Cessange a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Antonio FANCELLU, préqualifié sub 1.-, ce acceptant, soixante-dix (70) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "CESAR, S. à r.l.".
- B) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 17 décembre 2010, Monsieur José Carlos GONCALVES RUBEIRO, prénommé, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Cyril FANCELLU, préqualifié sub 2.-, ce acceptant, trente (30) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "CESAR, S.à r.l.".

Les cessionnaires se sont trouvés subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 17 décembre 2010. Les cessionnaires ont participé aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

Les deux prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Messieurs Antonio et Cyril FANCELLU, préqualifiés, déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant Monsieur José Carlos GONCALVES RIBEIRO.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales sont actuellement réparties comme suit:

1 Monsieur Antonio FANCELLU, préqualifié, soixante-dix parts sociales	70
2 Monsieur Cyril FANCELLU, préqualifié, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Messieurs Antonio et Cyril FANCELLU, seuls associés de la société "CESAR, S.à r.l.", ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de tenir compte des cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune."

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de "CESAR, S.à r.l." en "DIA NIGHT PURPLE s.à r.l." et en conséquence de modifier l'article 1 er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 1 er. La société prend la dénomination de DIA NIGHT PURPLE s.à r.l."

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4682 Differdange, 21, Montée du Wangert à L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. 1 er phrase. Le siège social est établi à Luxembourg."

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur José Carlos GONCALVES RIBEIRO comme gérant unique de la société et lui donnent décharge de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée,

a) en qualité de gérant technique:

Monsieur Tiziano SIMONE, gérant de société, né à Luxembourg, le 27 mars 1969, demeurant à L-2551 Luxembourg, 149, avenue du Dix Septembre;

b) en qualité de gérant administratif: Monsieur Cyril FANCELLU, préqualifié.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.



Le gérant technique de la société, Monsieur Tiziano SIMONE, préqualifié, lequel est ici intervenu et le gérant administratif, Monsieur Cyril FANCELLU, préqualifié, considèrent les prédites cessions sub A) et B) comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil et de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Les comparants préqualifiés sub 1.- et 2.- déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds ayant servi au paiement du prix des parts sociales cédées ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et à l'intervenant, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. FANCELLU, C. FANCELLU, GONCALVES RIBEIRO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2011. Relation: CAP/2011/124. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 janvier 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011013282/87.

(110015005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que:

La convention de domiciliation conclue en date du 15 mars 2000 entre REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L - 1371 LUXEMBOURG, inscrite au RCS LUXEMBOURG sous le n° B-25.549 et INTER IKEA FINANCE S.A., alors de résidence 223, Val Ste Croix, L - 1371 LUXEMBOURG, désormais et depuis le 1 ^{er} mars 2011 de résidence 35, Avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG, inscrite au RCS LUXEMBOURG sous le n° B-11.539 déposée au RCS LUXEMBOURG le 21 novembre 2000 et enregistré le 13 novembre 2000 au volume 197, art. 967 a pris fin d'un commun accord en date du 1 ^{er} mars 2011.

Luxembourg, le 03 mars 2011.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2011032486/16.

(110036889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

JLEC Acquisition Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.650.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

JLEC ACQUISITION COMPANY (LUXEMBOURG) S.àr.l., dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé en date du 26 juillet 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 650;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Lars GOSLINGS, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 mars 2011 au greffe de la VI ^{ème} Chambre de ce Tribunal.



Luxembourg, le 2 mars 2011.
Pour extrait conforme
Maître Lars GOSLINGS
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg
Le liquidateur

Référence de publication: 2011032488/24.

(110036705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Jerry Saving S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.117.

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de décembre

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Sophie Mathot, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg,

Agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire unique représentée par Monsieur Daniel Ritz, demeurant professionnellement à L – 1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de la société JERRY SAVING S.A., avec siège social au 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 116117, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 8 juillet 2006 numéro 1325 (la «Société»),

Laquelle, a exposé ce qui suit:

En date du 21 décembre 2010, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 37.152 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unque de JERRY SAVING S.A., précitée.

Ledit acte est en cours d'enregistrement.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie au point 2 de l'ordre du jour et à la deuxième résolution.

Par la présente, la soussignée, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par ledit acte notarié numéro 37.152 requiert la rectification comme suit:

Version erronée

«2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.»

«Première et Deuxième résolutions:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« Art. 4. La Société a pour objet la fourniture de services administratifs et de conseils aux entreprises luxembourgeoises et étrangères en matière de TVA. L'objet de la société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société pourra emprunter sous quelque forme. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres. La société a également pour objet: - l'étude, la conception, la mise au point et la commercialisation de toutes technologies, dans tous les domaines. - l'étude et la mise en place de procédés d'industrialisation et de fabrication, dans tous les domaines. - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous établissements, fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autres des activités spécifiées. - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.».

Version rectifiée

«2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société et modification de l'article 1 er des statuts.»



«Première et Deuxième résolutions:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« Art. 4. La Société a pour objet la fourniture de services administratifs et de conseils aux entreprises luxembourgeoises et étrangères en matière de TVA. L'objet de la société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société pourra emprunter sous quelque forme. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres. La société a également pour objet: - l'étude, la conception, la mise au point et la commercialisation de toutes technologies, dans tous les domaines. - l'étude et la mise en place de procédés d'industrialisation et de fabrication, dans tous les domaines. - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous établissements, fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autres des activités spécifiées. - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

L'assemblée décide de modifier le premier article des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de International Trade Concept S.A.» Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC / 2010 / 58766. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012184/81.

(110014438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Locatrans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 59.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG 4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011032489/13.

(110036907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Monitor Capital Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 1 ^{er} mars 2011. Pour Monitor Capital Investors S.à r.l. Matthijs BOGERS Gérant

Référence de publication: 2011032490/13.

(110037169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Aroles 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.615.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Aroles 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 125.596, here represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 December 2010.

- I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Aroles 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 125.615 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1010, page 48444, dated 30 May 2007.
 - III. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since then.
- IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1 st July 2010 to 15 December 2010 (the "Interim Financial Statements");
- 2. Granting discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1 st July 2010 to the date of the present general shareholder's meeting;
 - 3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start of the liquidation proceedings;
 - 4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and
 - 5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1 st July 2010 to the date of the present general shareholder's meeting.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company: Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 150.000.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-)

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française

En l'an deux mille dix, le quinze décembre,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Aroles 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.596, ici représentée par M. Laurent Thailly, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 décembre 2010.

- l. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.
- II. La partie comparante déclare qu'elle est le seul associé (l'"Associé Unique") de la société Aroles 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.615 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1010, page 48444, en date du 30 mai 2007.
 - III. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.
- IV. La partie comparante, représentée comme susmentionné, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1 ^{er} juillet 2010 au 15 décembre 2010 (les «Comptes Intérimaires»);
- 2. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1 er juillet 2010 à la date de la présente assemblée générale d'associé;
 - 3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;
 - 4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et
 - 5. Divers.
 - a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires.



Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1 ^{er} juillet 2010 à la date de la présente assemblée générale d'associé.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.000.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la Société à raison du présent acte et sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande du même comparant et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012020/135.

(110013914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Nitrus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.505.

Les comptes annuels du 5 février 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011032491/15.

(110036786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.



Resitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 58.366.

Le bilan 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032493/10.

(110036877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Bellarminus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 143.707.

In the year two thousand ten, the seventeenth day of December.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bellarminus S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue de la Reine, L-2419 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.707 (the Company), incorporated on December 19 th , 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 107 of January 17 th , 2009 on page 5115.

There appeared:

Tax Consultants International S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxemburg, having its registered office at L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.233, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That 2.000 (two thousand) shares having a nominal value of EUR 25,- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notice;
 - 2. Increase of the share capital of the Company with an amount of forty thousand Euro (€ 40.000,-);
 - 3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified above (see item 2.);
 - 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles);
- 5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. and 4. above; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of FORTY THOUSAND EURO (€ 40.000.-) in order to bring the share capital from its present amount of € 50.000,- (fifty thousand Euro) represented by 2.000 (two thousand) shares with a par value of EURO 25,- (twenty-five Euro) each, to an amount of € 90.000,(ninety thousand Euro) by way of the creation and issuance of 1.600 (one thousand six hundred) shares of the Company with a par value of € 25,- (twenty-five Euro) each and the Sole Shareholder hereby issues such new shares (the New Shares).



Third resolution - Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Tax Consultants International S. à r.l., prenamed, declares to (i) subscribe to 1.600 (one thousand six hundred) shares to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of an amount equal to the € 800.000,- eight hundred Euro) (the Contribution in Cash).

The above Contribution in Cash to the Company, in an aggregate net amount of € 800.000,- (eight hundred thousand euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of € 40.000,- (forty thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital accunt of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of \in 760.000,- (seven hundred sixty thousand Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of the Contribution in Cash is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number
	of shares
Tax Consultants International S. à r.l	3.600
Total of shares:	3.600

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at NINETY THOUSAND EURO (\leq 90,000.-), represented by three thousand six hundred (3.600) shares having a nominal value of twenty-five euro (\leq 25,-) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately one thousand five hundred euro ($\le 1,500.-$).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bellarminus S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue de la Reine, L-2419 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.707 (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2008 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 107 du 17 janvier 2009 à la page 5115.

A comparu:

Tax Consultants International S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.233, (l'Associé Unique);

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;
 - II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
 - 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 40.000 Euros;
 - 3. Souscription et paiement en espèces de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus;
 - 4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts);
- 5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la nouvelle part sociale telle que mentionnée aux points 3.et 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).
 - 6 Divors
 - III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de \in 40.000,- (quarante mille euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de \in 50.000,- (cinquante mille euro) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales ayant une valeur nominale de \in 25,- (vingt-cinq euro) chacune, à un montant de \in 90.000, (quatre-vingt dix mille euro), par voie de l'émission de 1.600 (mille six cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de \in 25,- (vingt-cinq euros) et l'Associé Unique émet ces nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Tax Consultants International S.àr.l., prénommée, déclare (i) souscrire à 1.600 (mille six cent) parts sociales à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en espèces du montant en € 800.000,- (huit cent mille euros) (l'Apport en Espèces):

Ledit apport d'un montant total de € 800.000,-,- (huit cent mille euro) devra être attribué comme suit:

- (i) un montant de € 40.000,- (quarante mille euro) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde de € 760.000,- (sept cent soixante mille euro) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant total de l'Apport en Espèces est à l'entière disponibilité de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre
	de parts
	sociales
Tax Consultants International S.àr.l	3.600
Total de parts sociales:	3.600

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt dix mille euro (€ 90.000,-) représenté par trois mille six cent (3.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune."



Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012029/172.

(110014006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Roberto Frères Tuyauteries Industrielles Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.511.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032494/10.

(110036939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Roberto Frères Tuyauteries Industrielles Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.511.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032495/10.

(110036940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Orchis Trust International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre à quinze heures.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42314, constituée par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 110 du 13 mars 1993, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing-privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 19 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 766 du 21 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia CARIAUX, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,



L'assemblée choisit comme scrutateur M. Frédéric PLAYE, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:
 - au Mémorial C numéro 2480 du 17 novembre 2010 et numéro 2648 du 3 décembre 2010;
 - au journal luxembourgeois "Letzebuerger Journal" du 17 novembre 2010 et du 3 décembre 2010;
- au journal luxembourgeois "Tageblatt" du 17 novembre 2010 et du 3 décembre 2010; ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.
 - II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés. ".

2) Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

- 3) Refonte des statuts de la société avec suppression de toute référence au capital autorisé.
- 4) Adoption par la société d'une prise d'effet au 1 er janvier 2011 pour chaque point arrêté dans l'ordre du jour.
- III.- Qu'il résulte de la liste de présence annexée au présente acte qu'une (1) action sur un total de mille deux cent cinquante (1.250) actions est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV.- Qu'une première assemblée générale tenue le 12 novembre 2010 pour statuer sur le même ordre du jour n'a pas rempli les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Que dès lors la présente assemblée a été convoquée conformément aux conditions légales par des avis reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de l'assemblée précédente et autorisant une délibération valable quelle que soit la proportion du capital représenté. Que donc l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts".

Troisième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société avec suppression de toute référence au capital autorisé qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.".
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.



Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.



Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' «associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter une prise d'effet au 1 er janvier 2011 pour chaque résolution prises ci-avant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Cariaux, Playe, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012258/223.

(110014172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.



Robling's Malerwerkstatt GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59E, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 33.667.

Gesellschafterbeschluss vom 1. Februar 2011

Erster und einziger Beschluß

Der alleinige Gesellschafter nimmt zur Kenntnis, dass die private Anschrift des Gesellschafters und Geschäftsführers geändert hat und wie folgt lautet: im Biest 39, D-54294 Trier.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herr Thorsten Robling Alleiniger Gesellschafter

Référence de publication: 2011032497/14.

(110036676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Roberto Frères Tuyauteries Industrielles Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.511.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032496/10.

(110036942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

S.P.A.C. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 69.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011032498/13.

(110036906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Bradford Securities S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Bradford Securities Holding S.A.).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume. R.C.S. Luxembourg B 76.807.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «BRADFORD SECU-RITIES HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76807, constituée suivant acte notarié, en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 851 du 21 novembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 490 du 6 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.



Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 5.000 (cinq mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières SOPARFI
 - 2) Modification de l'article 1 er , premier alinéa, des statuts de la société comme suit:
 - «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «BRADFORD SECURITIES S.A..».»
 - 3) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 ^{er} , premier alinéa, des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «BRADFORD SECURITIES S.A.».»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58031. Reçu soixante-quinze euros (75. EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012044/79.

(110014490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

SB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090117414.04

Date: 30/07/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature Domiciliataire

Référence de publication: 2011032500/15.

(110036594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Sfinx I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 270.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Sfinx I S.à r.l.

Représenté par: Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2011032501/14.

(110036726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 45.835.725,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.280.

In the year two thousand and ten, on the twenty ninth of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Appears:

2237928 Ontario Ltd., having its registered office at C/O Phyllis More, 181 Bay Street, Suite 330, Toronto ON M5J 2T3, Canada, registered in Ontario under registration number 2237928 (the «Sole Partner»);

in its capacity as a Sole Partner of BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.280, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated March 29, 2010 of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 992 dated May 11, 2010 and whose Articles of Association have been amended by deed dated June 16, 2010 of notary Henri Hellinckx, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1727 dated August 24, 2010



(the «Company»), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mrs Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 44,823,225 (forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and twenty-five pounds sterling) so as to bring it from its current amount of

GBP 1,012,500 (one million twelve thousand and five hundred pounds sterling) represented by 1,012,500 shares of GBP 1 (one pound sterling) each, to GBP 45,835,725 (forty-five million eight hundred thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling) by the creation and issue of 44,823,225 (forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and twentyfive) new shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each;

- 2. Subscription and payment by the Sole Partner of the GBP 44,823,225 (forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and twenty-five pounds sterling) new shares mentioned under item 1. above by way of contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of the Sole Partner amounting to GBP 44,823,225 (forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and twenty-five pounds sterling);
- 3. Amendment of Article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change in the share capital.

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 44,823,225 (forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and twenty-five pounds sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 1,012,500 (one million twelve thousand and five hundred pounds sterling) represented by 1,012,500 shares of GBP 1 (one pound sterling) each, to GBP 45,835,725 (forty-five million eight hundred thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling) by the creation and issue of 44,823,225 (forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and twentyfive) new shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

Second resolution

The Sole Partner declares to subscribe to 44,823,225 (forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and twenty-five) newly issued shares of the Company, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each and to have them fully paid up by way of contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of the Sole Partner amounting to GBP 44,823,225 (forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and twenty-five pounds sterling). The documents attesting the payment in kind have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 8 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 45,835,725 (forty-five million eight hundred thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling), represented by 45,835,725 (forty-five million eight hundred thirty-five thousand seven hundred and twenty-five) shares of GBP 1 (one pound sterling) each, all subscribed and fully paid up."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.



Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Apparaît:

2237928 Ontario Ltd., ayant son siège social à C/O Phyllis More, 181 Bay Street, Suite 330, Toronto ON M5J 2T3, Canada, inscrite sous le numéro 2237928 en Ontario (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.280, constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 29 mars 2010 de Maître Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 992 le 11 mai 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du 16 juin 2010 par le notaire Henri Hellinckx, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1727 du 24 août 2010 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Mme Flora Gibert juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de GBP 44,823,225 (quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille deux cents vingt-cinq livres sterling) pour le porter de son montant actuel de 1,012,500 (un million et douze mille cinq cents livres sterling) représenté par 1,012,500 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à GBP 45,835,725 (quarante-cinq millions huit cent trente-cinq mille sept cents vingt-cinq livres sterling) par la création et l'émission de 44,823,225 (quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille deux cents vingt-cinq) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune;
- 2. Souscription et paiement par l'associé unique des 44,823,225 (quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille deux cents vingt-cinq) nouvelles parts sociales mentionnées sous le point 1. ci-dessus par apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique s'élevant à GBP 44,823,225 (quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille deux cents vingt-cinq livres sterling);
- 3. Modification de l'article 8 des Statuts de la Société, de manière à refléter les changements ci-dessus concernant le capital social;

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de GBP 44,823,225 (quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille deux cents vingt-cinq livres sterling) pour le porter de son montant actuel de 1,012,500 (un million et douze mille cinq cents livres sterling) représenté par 1,012,500 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à GBP 45,835,725 (quarante-cinq millions huit cent trente-cinq mille sept cents vingt-cinq livres sterling) par la création et l'émission de 44,823,225 (quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille deux cents vingt-cinq) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire au 44,823,225 (quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille deux cents vingt-cinq) nouvelles parts sociales émises par la Société, avec une value nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune et que les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique s'élevant à GBP 44,823,225 (quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille deux cents vingt-cinq livres sterling).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises, qui se lira comme il suit:

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 45,835,725 (quarante-cinq millions huit cent trente-cinq mille sept cents vingt-cinq livres sterling), représenté par 45,835,725 (quarante-cinq millions huit cent trente-cinq mille sept cents vingt-cinq) parts sociales de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59985. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012041/139.

(110014195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011032502/13.

(110036910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Uni Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011032504/10.

Luxembourg, le 28 FEV. 2011.

(110036772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Uzel Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par: Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2011032505/15.

(110036721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.



Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 158.245.

STATUTS

L'an deux mil onze, le dix janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Abdlouab OUADAH, Dessinateur en Chaudronnerie et Tuyauterie Industrielle, né à Metz (France), le 24 octobre 1968, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz (France), 37, rue Robert Schuman.
- 2.- Monsieur Rachid MAKHLOUFI, Technicien d'étude, né à Thionville (France), le 22 juin 1970, demeurant à F-57920 Veckring (France), 10, Impasse des Bleuets.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle", en abrégé "A2CT".
 - Art. 2. Le siège social est établi à Roeser.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger:
- les prestations de services en Assistance Technique,
- les prestations de services en Contrôles non destructif et Méthodologie Industrielle,
- les prestations de services en Tuyauterie Industrielle,
- les prestations de services en Chaudronnerie Industrielle et Serrurerie Industrielle
- la location et commerce de Matériels Industriels,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut emprunter, elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut créer des filiales et succursales - dans tout le Grand-duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger - dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, civiles et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1 Monsieur Abdlouab OUADAH, préqualifié, cinquante et une parts	51
2 Monsieur Rachid MAKHLOUFI, préqualifié, quarante-neuf parts	49
Total des parts: cents parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.



Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

- Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.
- **Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000,- €.



Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.
- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:
- gérant technique: Monsieur Abdlouab OUADAH, Dessinateur en Chaudronnerie et Tuyauterie Industrielle, né à Metz (France), le 24 octobre 1968, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz (France), 37, rue Robert Schuman.
- gérant administratif: Monsieur Rachid MAKHLOUFI, Technicien d'étude, né à Thionville (France), le 22 juin 1970, demeurant à F-57920 Veckring (France), 10, Impasse des Bleuets.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ouadah, Makhloufi, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2055. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 janvier 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011012572/124.

(110014028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Uzel Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 111.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par: Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2011032506/15.

(110036723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Uzel Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par: Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2011032507/15.

(110036725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.



HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.746.615,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 76.009.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 76.008,

here represented by Mrs. Céline Reymond Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 76.009 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 694 of September 26, 2000 and which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 886 of May 15, 2007.

The appearing party representing the entire share capital of the Company then deliberates upon the following agenda:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
- 2. Appointment of a liquidator and fixing of the term of his mandate;
- 3. Determination of the powers of the liquidator;
- 4. Determination of the remuneration of the liquidator;
- 5. Scheduling and setting of the agenda of the next general meeting of the shareholders of the Company;
- 6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves that the Company be dissolved and put into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution and in accordance with article 18 of the articles of incorporation of the Company, the Sole Shareholder resolves to appoint HCEPP Luxembourg Aqua S.à r.l., a private limited liablity company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 137.090, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), for a period ending at the closing of the liquidation.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxy (ies) such part of its powers it determines and for the period it will fix.



Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will receive a compensation equal to two thousand five hundred euros (EUR 2,500) for accomplishment of its duties as liquidator of the Company.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to schedule the next general meeting of the shareholders of the Company on January 21, 2011 at 10:00 am, with the following agenda:

Agenda

- 1. Approval of the report of the liquidator (including the proposal relating to the distribution of the winding-up profit);
- 2. Appointment of the auditor commissioned to carry out the monitoring of the liquidation operations;
- 3. Scheduling of the third and closing general meeting of the shareholders of the Company and definition of the agenda;
- 4. Miscellaneous.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HCEPP Luxembourg Master Sà r.l., une société à responsabilité limitée, constitutée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 76.008,

ici représentée par Madame Céline Reymond, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 76.009 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 694 du 26 septembre 2000, qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 janvier 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°886 du 15 mai 2007.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
- 2. Nomination d'un liquidateur et fixation du terme de son mandat;
- 3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4. Détermination de la rémunération du liquidateur;
- 5. Fixation de la date de la prochaine assemblée générale des associés et de son ordre du jour;
- 6. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, l'Associé Unique désigne HCEPP Luxembourg Aqua S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 137.090, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur"), jusqu'à la clôture de la liquidation.



Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi de 1915.

Le Liquidateur peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi de 1915, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataire(s) telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra une compensation égale à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique décide de fixer une assemblée générale des associés le 21 janvier 2011 à 10:00 heures, avec pour ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport du liquidateur (incluant l'approbation de la distribution en numéraire du boni de liquidation);
- 2. Nomination d'un commissaire chargé d'effectuer le contrôle des opérations de liquidation;
- 3. Fixation de la date de la troisième assemblée générale des associés et de son ordre du jour;
- 4. Divers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. REYMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57400. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012153/137.

(110013843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Viva Transport Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28/02/2011.

Référence de publication: 2011032509/10.

(110036776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Veurne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.707.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 mars 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures Mandataire

Référence de publication: 2011032508/13.

(110036898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

East-West Trading Company G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 28 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032510/10.

(110034746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Fläkt Woods ACS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Crystal Cream S.à r.l.).

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.142.

In the year two thousand ten on the twenty second of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "Crystal Cream S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg in process of the registration with the R.C.S. Luxembourg, incorporated by deed acted on the 17 th day of December 2010,to be published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

- I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes
- II.- As appears from the attendance list, the 12,500 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Fläkt Woods ACS S.à r.l.";
- 2.- Consequential amendment of Article two of the Articles of Association of the Company;
- 3.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
 - 4.- Consequential amendment of Article four of the Articles of Incorporation;
 - 5.- Amendment of Articles three, eight, eleven, and twelve of the Articles of Incorporation;
 - 6.- Amendment of the Board of managers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Crystal Cream S.à r.l." into "Fläkt Woods ACS S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association to read as follows:



" Art. 2. The Company's name is "Fläkt Woods ACS S.à r.l."

Third resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article four of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 4. The Company has its registered office in Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

Fifth resolution:

The meeting decides to amend Articles three, eight, eleven, and twelve of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures."

- " **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12 500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred euro) each."
- " **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.



The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

" **Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled."

Sixth resolution:

The meeting decides to amend the Board of managers. The meeting takes due notice of the resignations with immediate effect of:

- Mr. Yannick Poos, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, from her mandate as Manager A of the Company; and,
- Mr. Franck Doineau, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, from his mandate as Manager B of the Company

The meeting further decides to appoint:

- Mr Gérard Becquer, Manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mr Eric Chassagnade, with professional address at 18, avenue Louis Casaï, 1209 Geneva, Switzerland
- Mr Didier Forget, with professional address at 18, avenue Louis Casaï, 1209 Geneva, Switzerland
- Mr Angelo Falaguerra, with address at Via Pacinotti 28 20092 Cinisello Balsamo MI, Italy.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up an duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Crystal Cream S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll,L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le dix sept décembre de l'an deux mille dix, publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 12 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Fläkt Woods ACS S.à r.l.";
- 2.- Modification afférente de l'article deux des statuts;
- 3.- Transfert du siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- 4.- Modification afférente de l'article quatre des statuts;
- 5.- Modification des articles trois, huit, onze et douze des statuts;
- 6.- Modification du Conseil de gérance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Crystal Cream S.à r.l. " en "Fläkt Woods ACS S.à r.l. ".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La dénomination de la société sera "Fläkt Woods ACS S.à r.l."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles trois, huit, onze et douze des statuts pour lui donner la teneur suivante: "

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature."

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12 500 (douze mille cinq cent euro), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100 (cent euro) chacune."



" Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination."

" Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier les membres du Conseil de gérance:

L'assemblée a été informée des démissions de:

- M. Yannick Poos, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour son mandat de gérant de classe A de la société avec effet immédiat; et,
- M. Franck Doineau, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour son mandat de gérant de classe B de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide, en conséquence, de nommer avec effet immédiat:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Eric Chassagnade, avec adresse professionnelle au 18, avenue Louis Casaï, 1209 Genève, Suisse
- Monsieur Didier Forget, avec adresse professionnelle au 18, avenue Louis Casaï, 1209 Genève, Suisse
- Monsieur Angelo Falaguerra, avec adresse au Via Pacinotti 28 20092 Cinisello Balsamo MI, Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation LAC/2010/59013. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012059/259.

(110014146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

East-West Trading Company G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 28 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032511/10.

(110034748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

East-West Trading Company G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 28 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032512/10.

(110034749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Ernster S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 29.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2011032513/14.

(110034585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

I.C.P.C.E. S. à r. I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.307,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.611.

In the year two thousand and ten on the twenty first day of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch s/ Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INNOVA/5 L.P., a limited partnership established under English laws, having its registered office at PO BOX 87, 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Companies House for England and Wales under number LP 13239, and;

FRIENDS OF INNOVA/5 L.P., an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Companies Register under number WK29764;



both here represented by Ms. Suzana Guzu, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 20, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "I.C.P.C.E. S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153611, incorporated by a deed of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 19, 2010 under number 1477 and which bylaws have not been modified since.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one Euro (EUR 1,00) each.
- III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one hundred thirteen thousand eight hundred seven Euro (EUR 113.807,00) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one hundred twenty-six thousand three hundred seven Euro (EUR 126.307,00), by the creation and issuance of one hundred thirteen thousand eight hundred seven (113.807,00) new shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

INNOVA/5 L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for one hundred eleven thousand five hundred seventy-six (111.576) New Shares for the aggregate amount of one hundred eleven thousand five hundred seventy-six Euro (EUR 111.576,00) and to have them fully paid up in cash in the same total amount of one hundred eleven thousand five hundred seventy-six Euro (EUR 111.576,00).

FRIENDS OF INNOVA/5 L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for two thousand two hundred thirty-one (2.231) New Shares for the aggregate amount of two thousand two hundred thirty-one Euro (EUR 2.231,00) and to have them fully paid up in cash in the same total amount of two thousand two hundred thirty-one Euro (EUR 2.231,00).

The total amount of one hundred thirteen thousand eight hundred seven Euro (EUR 113.807,00), has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

- IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- " **Art. 6.** The share capital is set at one hundred twenty six thousand three hundred seven Euro (EUR 126.307,00) represented by one hundred twenty six thousand three hundred seven (126.307,00) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

INNOVA/5 L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social à PO BOX 87, 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP 13239,

FRIENDS OF INNOVA/5 L.P., un limited partnership exempté de droit anglais, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculé au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro WK-29764;



Tous deux ici représentés par Mme Suzana Guzu, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 20 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «I.C.P.C.E. S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153611, constituée par acte de Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 juillet 2010 sous le numéro 1477 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent treize mille huit cent sept Euro (EUR 113.807,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à cent vingt-six mille trois cent sept Euro (EUR 126.307,00), par la création et l'émission de cent treize mille huit cent sept (EUR 113.807) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

INNOVA/5 L.P., précité, par son mandataire, déclare souscrire cent onze mille cinq cent soixante seize (111.576) Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de cent onze mille cinq cent soixante seize Euro (EUR 111.576,00) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un même montant total de cent onze mille cinq cent soixante seize Euro (EUR 111.576,00).

FRIENDS OF INNOVA/5 L.P., précité, par son mandataire, déclare souscrire deux mille deux cent trente et une (2.231) Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de deux mille deux cent trente et un Euro (EUR 2.231,00) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un même montant total de deux mille deux cent trente et un Euro (EUR 2.231,00).

Un montant total de cent treize mille huit cent sept Euro (EUR 113.807,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-six mille trois cent sept Euro (EUR 126.307,00) représenté par cent vingt-six mille trois cent sept (126.307) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012158/119.

(110014164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.



Field Promotion & Road Show Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9251 Diekirch, 40, rue Edmond-Jean Klein.

R.C.S. Luxembourg B 95.269.

L'associé unique de la société FIELD PROMOTION & ROAD SHOW S.à r.l., accepte la démission de Madame Bernadette Joins en tant que gérante administrative de la société et ce à partir du 31 décembre 2010.

Diekirch, le 31 décembre 2010.

Georges Lippens.

Référence de publication: 2011032514/10.

(110035044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

unitedprint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 131.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011032518/9.

(110037717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 24 février 2011

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de Advantage Financial S.A., une société anonyme ayant son siège social à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 24 février 2011 que:

- Mme Chio Okaue, financial analyst, née le 25 mai 1972 à Tokyo (Japon), demeurant professionnellement à 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommée en tant que déléguée à la gestion journalière de la Société à compter du 24 février 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Pour Advantage Financial S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2011032520/17.

(110037431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

AJR Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011032530/9.

(110037537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Aki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.383.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032531/10.

(110037962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.



Cinquart S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 16.540.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame

A comparu:

«IDEAL GOUP Luxembourg S.A.», ayant son siège social à L1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 70.773,

représentée par ses deux administrateurs Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt et Mme Jeanne PIEK, employée, L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme «CINQUART S.A.H.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été suivant acte reçu par Maître Hyacinthe GLAESENER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 139 du 22 juin 1979, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 466 du 15 octobre 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 16.540.

Que le capital de ladite société est fixé à ce jour à quatre millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquantesept euros et dix-huit cents (EUR 4.988.857,18), divisé en quatre cent deux mille cinq cent (402.500) actions de douze euros et trente-neuf cents (EUR 12,39) chacune.

Que «IDEAL GOUP Luxembourg S.A.», précitée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société «CINQUART S.A.H.».

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que l'actionnaire unique se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société «CINQUART S.A.H.» se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Déclaration:

Le représentant de l'actionnaire unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant est le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J. Piek, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 57136. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011375/51.

(110013690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck